

## PROGRAMME D'ACCREDITATION DES ORGANISMES D'INSPECTION (PAOI)

### Portée d'accréditation

**Entité juridique accréditée :** **MW Biomedical Inspection Services Ltd.**

Nom de la personne-ressource : Trent Chorney  
Propriétaire et président

#### ÉTABLISSEMENT A

Adresse : 5104-93 St NW  
Edmonton, Alberta  
T6E 5K4

Téléphone : 780 463 3877  
Site web : [mwbiomed.ca](http://mwbiomed.ca)  
Courriel : [trent.chorney@mwbiomed.ca](mailto:trent.chorney@mwbiomed.ca)

**Établissement d'exploitation:** PO Box 41116, RPO Yellowbird, Edmonton, Alberta, T6J 6M7

<b>N° de dossier du CCN :</b>	06011
<b>Norme(s) d'accréditation</b>	ISO/IEC 17020:2012 – Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection
<b>Autres exigences d'accréditation</b>	Exigences et lignes directrices du CCN – Programme d'accréditation des organismes d'inspection 2022-05-27 (v6)
<b>Sous-programmes d'accréditation</b>	Réseaux de canalisations de gaz médicaux
<b>Accréditation initiale</b>	2009-07-21
<b>Accréditation la plus récente</b>	2024-09-13
<b>Accréditation valide jusqu'au</b>	2025-07-21

#### Autres établissements fixes

Voir l'adresse de l'entité juridique indiquée au haut de la liste. Aucun autre établissement n'est couvert par l'accréditation.

#### Types d'activités de l'organisme d'inspection

Le type A décrit dans l'annexe A, *Exigences d'indépendance concernant les organismes d'inspection*, de la norme ISO/IEC 17020, *Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection*, correspond le mieux aux types d'activités menés par l'organisme. L'organisme d'inspection doit être indépendant

des parties engagées. L'organisme d'inspection et son personnel ne doivent s'engager dans aucune activité incompatible avec leur indépendance de jugement et leur intégrité en ce qui concerne leurs activités d'inspection. En particulier, ils ne doivent jouer aucun rôle dans la conception, la fabrication, la fourniture, l'installation, l'acquisition, la possession, l'utilisation ou la maintenance des objets inspectés. L'organisme d'inspection ne doit pas faire partie d'une entité juridique agissant dans la conception, la fabrication, la fourniture, l'installation, l'acquisition, la possession, l'utilisation ou la maintenance des objets inspectés. L'organisme d'inspection ne doit pas être lié à une entité juridique distincte agissant dans la conception, la fabrication, la fourniture, l'installation, l'acquisition, la possession, l'utilisation ou la maintenance des objets inspectés par : 1) un même propriétaire, sauf si les propriétaires n'ont pas la possibilité d'influer sur les résultats d'une inspection; 2) des personnes nommées par un propriétaire commun aux conseils d'administration ou leur équivalent dans les organisations, sauf si elles exercent des fonctions qui n'ont aucune influence sur les résultats d'une inspection; 3) le fait de relever directement du même supérieur hiérarchique, sauf si cela ne peut pas influencer sur le résultat d'une inspection; 4) des dispositions contractuelles ou d'autres moyens qui peuvent changer les résultats d'une inspection.

## Portée d'accréditation

### I : Programme de réseaux de canalisations de gaz médicaux

<b>Programme de base</b>	Réseaux de canalisations de gaz médicaux
<b>Emplacements</b>	A
<b>Portée d'accréditation</b>	<p>Inspections à pied d'œuvre de réseaux de canalisations de gaz médicaux et production de certificats et de rapports conformément à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CAN/CSA Z7396.1-F06 – Réseaux de canalisations de gaz médicaux – Première partie : Canalisations pour les gaz médicaux et l'aspiration médicale</li> <li>• CAN/CSA Z7396.1-F09 – Réseaux de canalisations de gaz médicaux – Première partie : Canalisations pour les gaz médicaux et l'aspiration médicale</li> <li>• CAN/CSA Z7396-1-F12 – Réseaux de distribution de gaz médicaux – Partie 1 : Canalisations pour les gaz médicaux, l'aspiration médicale, les gaz de soutien médical et les systèmes d'évacuation des gaz d'anesthésie</li> <li>• CAN/CSA Z7396-1-F17 – Réseaux de distribution de gaz médicaux – Partie 1 : Canalisations pour les gaz médicaux, l'aspiration médicale, les gaz de soutien médical et les systèmes d'évacuation des gaz d'anesthésie</li> </ul>

Le présent document fait partie du certificat d'accréditation délivré à MW Biomedical Inspection Services Ltd. par le Conseil canadien des normes (CCN). La version originale est affichée dans le répertoire des organismes d'inspection accrédités par le CCN sur le site Web du CCN au [www.ccn.ca](http://www.ccn.ca).

---

Elias Rafoul  
Vice-président, Services d'accréditation  
Publiée le : 2024-09-13